

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry Tavernier, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Babel Carole, Courtier Bénédicte, Le Fresne Pascaline.  
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Février Patrick, Grosmangin Jean-François,  
Mancier Gilles.

Pouvoirs : 0

Excusés :

Absents : Mme Lavigne Laurence  
M. Alibouch Youssef

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 09  
Nombre de conseillers présents : 07  
Nombre de conseillers votants : 07

Secrétaire de séance : Mme Le Fresne

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 20h02.

01-Le conseil approuve à l'unanimité les comptes-rendus des réunions de conseil des 9 et 19 décembre 2024.

M. le Maire informe l'assemblée que Madame Lavigne Laurence conseillère municipale a envoyé son courrier de demande de démission suite à son déménagement en Bretagne, celle-ci est accordée.

02-Les travaux de la station d'épuration (tranche 2) ont été autofinancés. Sur l'année 2024 ce sont 170 000€ qui ont été avancés sur la trésorerie afin de régler les travaux.

La réception de la tranche 2 a pris beaucoup de retard dû essentiellement à la mauvaise gestion des entreprises. A ce jour les pénalités s'élèveraient à 32 000€.

Après une réunion conjointe avec les entreprises, l'ADTO, VERDI et la mairie, il est décidé de fixer le montant de ces pénalités à 15 000€. Comme le solde des travaux se chiffre à environ 32 000€, le reste à charge pour la commune est de 17 000 €.

- Pour le P.L.U., la mission du cabinet mosaïque est terminée et soldée pour un montant de 42 105,22 € TTC. Aux 31 000€ initiaux de la mission du bureau Mosaïque, il faut ajouter 2 réunions supplémentaires ainsi que les honoraires du commissaire enquêteur, plus les publications légales et l'impression des dossiers.
- Les travaux du local technique devraient débuter en juin.
- Des dossiers de subventions ont été déposés, en fonction des réponses il faudra décider des actions à mener : éclairage de l'église, réparation du clocher car le coq penche dangereusement.
- Concernant le bassin à l'angle du chemin de la justice et de la rue de la procession après des mois de démarches administratives, l'emplacement réservé a été acquis par la commune, le conseil devra décider de la mise en œuvre de celui-ci.
- Des devis sont en cours d'élaboration pour l'entretien des voiries, gravillonnage : Rues de l'aventure, Pré Bin, Mathurins, Justice, Sennevières.
- La commune de Boissy-Fresnoy a relancé la mairie au sujet de la réfection du chemin de la défonce.

03-M. le Maire présente les ébauches du budget primitif pour la commune, assainissement et celui du CCAS.

Ceux-ci sont à l'équilibre, concernant le CCAS, il a été décidé d'y reporter les sommes dépensées pour l'arbre de Noël et la sortie seniors, ce pour plus de clarté dans la pratique et l'élaboration.

Pour information, les anciens comptes de gestion deviennent des C.F.U = Compte financier unique, le compte administratif est supprimé.

Le vote de ces budgets devrait avoir lieu lors du prochain conseil.

04-L'élaboration du budget du S.I.R.S a demandé beaucoup d'attention afin de fixer les dépenses de fonctionnement au plus juste. Les communes devront encore cette année faire un effort de participation pour limiter le montant de l'emprunt moyen terme nécessaire pour boucler les travaux. Ceux-ci sont intégralement réglés et les retenues de garanties sont rendues. C'est essentiellement le coût de la ligne de crédit tout au long du chantier qui impose le rajout d'un moyen terme.

L'état n'est pas en mesure de nous donner une date pour le versement de la dernière subvention de 176 000 €.

De plus M. le Maire explique que le barème CAF qui s'applique à la cantine, au Péri-scolaire ainsi qu'aux vacances n'est plus viable pour les communes; à titre d'exemple, un repas, toutes charges comprises, coûte approximativement 17€; la participation des familles est de 5€, un entretien avec un responsable de la CAF est à programmer. M. le Maire précise qu'un problème de gouvernance va se poser à la suite de la démission de la présidente, sachant qu'à ce jour personne ne veut s'engager.

Il précise qu'au vu des problèmes récurrents de fonctionnement sur le bâtiment maternelle, une déclaration en dommage ouvrage a été faite. Suite au rapport de l'expert, GROUPAMA ne prend rien en charge.

M. le Maire précise que la prime d'assurance demandée et versée s'élevait à 33 000 €. Il précise qu'en fonction de son emploi du temps, il essaiera de refaire une nouvelle déclaration, après avoir pris des renseignements auprès du chargé de clientèle GROUPAMA.

-Une réunion du S.I.R.S. est prévue ce jeudi, le sujet est à l'ordre du jour.

05-Le conseil décide de maintenir l'arbre de Noël ainsi que la sortie seniors, la fête des voisins est une demande de certains administrés il faut réussir à planifier une date : 10 mai, 07 juin ?

-Suite aux absences de l'employé communal M. Galiegt, Mme Le Fresne précise qu'il serait bon de voir comment le conseil pourrait se répartir la mise à disposition de la salle lors des locations. M. le Maire indique qu'il faut prévoir environ une heure le vendredi et autant le lundi matin. M. Mancier précise qu'il a proposé son aide à plusieurs reprises, M. Tavernier approuve. Le reste du conseil s'empare du sujet dans un silence assourdissant.

-Lors des commémorations, M. le Maire stipule que nous ne recevons plus de bleuets par l'association nationale des anciens combattants; il propose que la commune fasse l'acquisition d'un lot afin de les mettre à disposition aux 8 mai et 11 novembre, le conseil approuve à l'unanimité la démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance à 21h55.